



**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020**

**LES TROIS JOURS D'ARMOR 2017
Du 25 au 27 Mai
Dahouët-Jersey-Dahouët
Yacht-Club du Val-André
5B**

1. REGLES

- 1.4 Coucher du soleil : 22h00 et du lever du soleil : 06h30
1.5 Catégorie de RSO applicables : sans objet

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Le tableau officiel d'information est situé dans le local du Yacht-Club à Dahouët et sur le Bateau comité à Jersey

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mât de pavillons est situé près du Yacht-Club de Dahouët et sur le Bateau comité à Jersey.
4.2 30 mns entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5-1 Les courses sont prévues selon le programme suivant : *cf. avis de course*
5-2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement est :

Judi 25 mai : Dahouët/Saint-Héliier (Jersey) : signal d'avertissement : 9H (zone de départ : La Dahouet)

Samedi 27 mai : Saint-Héliier (Jersey)/Dahouët : signal d'avertissement : 9H (baie de St Aubin : proche bouée Diamond Rock)

6. PAVILLONS DE CLASSE

6-1 Championnat de bassin départemental habitable 2017 CCI 22-Ports des Côtes d'Armor :

Flotte 1 : AILES MARINES (Grande course) : bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18 : **Flamme Jaune**

Flotte 2 : CREDIT AGRICOLE des Côtes d'Armor (Course) : bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20 : **Flamme Blanche**

6-2 Trophée Habitable de bassin 2017 CCI 22-Ports des Côtes d'Armor :

Flotte 3 : Grande Croisière : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18 : **Pavillon N**

Flotte 4 : Petite Croisière : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20 : **Pavillon C**

Les bateaux en course arboreront dans leur pataras (à défaut bastaque ou autre dispositif à l'arrière) une flamme ou pavillon définis plus haut.

Identification : Numéro de voile (GV) et/ ou cagnards (tribord arrière)

8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer : le numéro du parcours à effectuer sera affiché sur le bateau comité.

9. MARQUES

<i>Marques de départ</i>	<i>Marque de dégagement</i>	<i>Marque d'arrivée</i>
Bouée conique jaune	Bouée conique orange ou rouge	Bouée conique jaune ou marque de balisage

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques de parcours côtier.

11. LE DEPART

11.1 Le départ sera donné en application de la RCV 26, avec un signal d'avertissement 5 minutes avant le départ.

11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque de départ (cf IC 9).

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 mns après son signal de départ sera classé DNS

11.4 En modification de la règle 29.1 le pavillon X restera envoyé durant 8 minutes.
En modification à la règle 29.1 lors d'un rappel individuel, le (les) bateau(x) identifié(s) pourra (ont) être informé(s), si possible, par VHF, après un délai minimum de 1 minute.
L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation.

11.5 Dans le cas de parcours côtiers, et notamment par vent faible, le comité de course peut envoyer le pavillon L ce qui signifie : suivez-moi, la ligne de départ est déplacée (modifie Signaux de course L). Les bateaux doivent suivre le bateau comité en direction du parcours.

Lorsque le comité de course veut donner un départ, il mouille la ligne de départ ; le signal d'avertissement est envoyé 1 minute après l'amené du pavillon L. Le parcours est alors, hors une éventuelle bouée de dégagement, constitué des seules marques du parcours initial qui rapprochent de la ligne d'arrivée. Cette nouvelle ligne de départ sera matérialisée par une bouée conique jaune et le mât portant le pavillon orange sur le bateau comité de course.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera située entre le mât arborant un pavillon orange d'un bateau du Comité de Course et le côté parcours de la marque du parcours concerné.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 14.1 La RCV 44.1 sera appliqué est modifié de sorte que la pénalité de deux tours est remplacées par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les RCV du chapitre 2 ne s'appliquent plus et sont remplacées par la Partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits de la classe à la disqualification.

15. TEMPS LIMITES

15.2 Temps limite pour finir après le premier :

TYPE DE PARCOURS	Temps limite pour finir après le premier
Parcours côtier temps compensé	Voir Annexe parcours

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury est situé dans le Bateau Comité à Jersey et au Yacht-Club de Dahouët.

16.2 Le temps limite de dépôt de réclamation est de 90 mns après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour .

16.3 La salle du jury est située dans le Yacht-Club de Dahouët.

17. CLASSEMENT

17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps selon la formule :

Temps compensé = Temps Réel x TMF ; le TMF étant celui du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité.

17.3 Le classement général d'un bateau comprend le total de ses courses.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

18.2 Canal VHF utilisé en course : **77**

Le comité de course pourra procéder à des appels VHF auxquels les concurrents sont tenus de répondre.

Un bateau qui abandonne doit avertir le comité de course par VHF 77.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**20-1** *La course est ouverte aux bateaux armés pour un éloignement au-delà de six milles d'un abri. VHF obligatoire et autonomie moteur de la durée de la course.***20-2** Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information **le mercredi 24 mai 2017 à 20H30.****22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés avec le pavillon du YCVA.

27. PRIX

Des prix seront distribués le samedi 27 Mai lors du repas au local du YCVA.

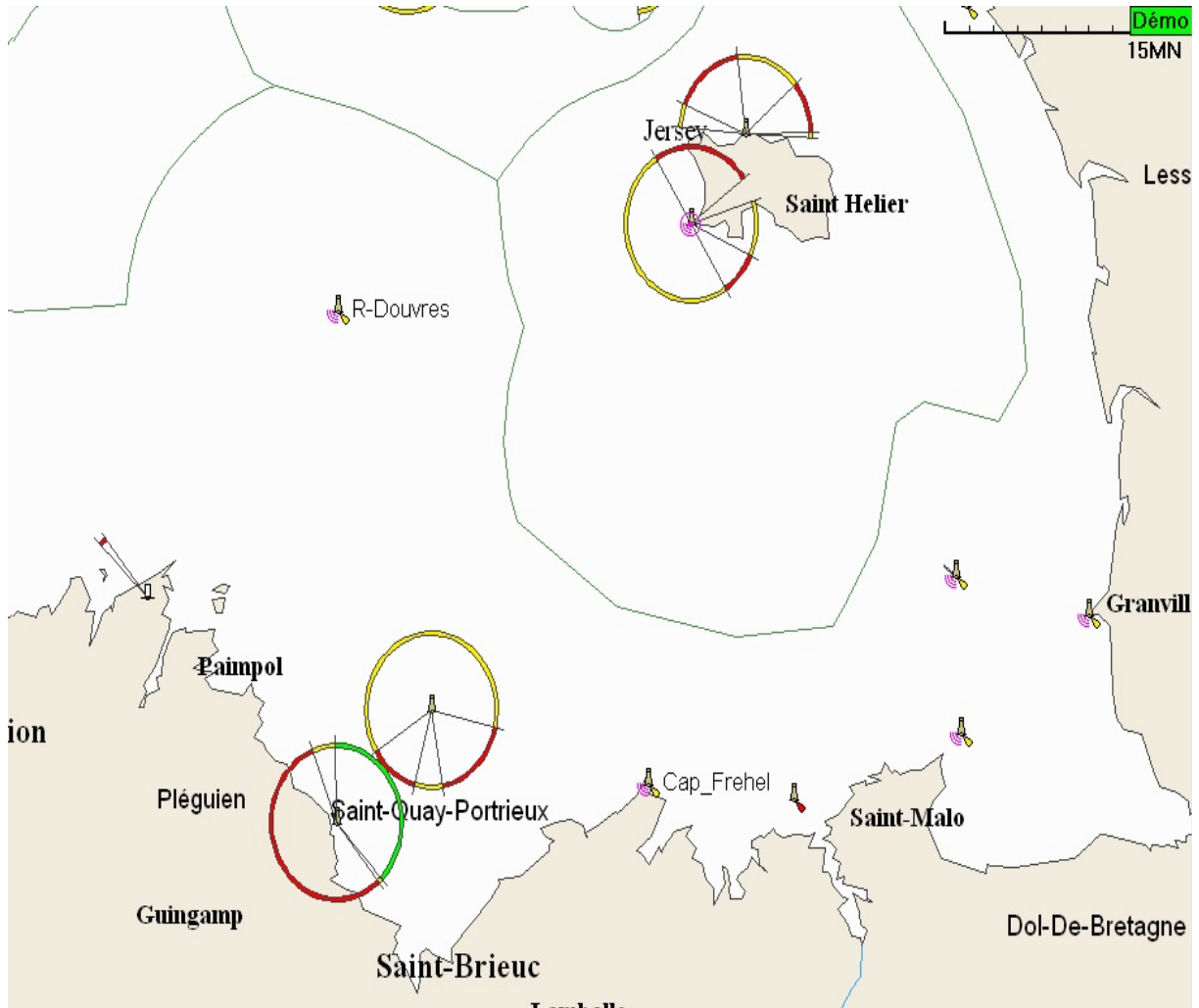
Arbitres désignés :

Président du comité de course : M. Jean Gabriel LE CLEAC'H

Président du jury : Antoine DAGORNE

Commissaire aux résultats : René COUAPPAULT

ANNEXE ZONES DE COURSE



« ANNEXE PARCOURS »

Jeudi 25 mai 2017

DAHOUET ---- JERSEY

PM 07h15– 11.45 m (coef 101) BM 13h53- 1.08 m PM 19h37 (coef 104) 11.72 m (Dahouet)

Briefing obligatoire à 8h00 jeudi 25 mai

Emargement au départ au local du YCVA (de 7h30 à 8h00)

Zone de départ à proximité de la bouée cardinal Nord « La Dahouet »

Signal d'avertissement 9h00

□ Parcours 1 : environ 42 millesLigne de départ : entre le bateau comité arborant le pavillon orange et **la bouée conique jaune**.Bouée de dégagement éventuelle : **Bouée Conique Rouge****NW Minquiers à laisser à Tribord** 48.59.7 N 2.20.5W**Passage Rock à contourner à Tribord** 49.09.6 N 2.12.2 W**Les Fours à contourner à Tribord** 49.09.7 N 2.10.1 W

Zone d'arrivée Baie de Saint-Aubin

Ligne d'arrivée entre le bateau comité arborant le pavillon orange et la marque Diamond Rock

49.10.2 N 2.08.6 W

Fermeture de ligne 20 heures 00

□ Parcours 2 : environ 42 millesLigne de départ : entre le bateau comité arborant le pavillon orange et **la bouée conique jaune**.Bouée de dégagement éventuelle : **Bouée Conique Rouge****NW Minquiers à laisser à Tribord** 48.59.7 N 2.20.5W

Zone d'arrivée Baie de Saint-Aubin

Ligne d'arrivée entre le bateau comité arborant le pavillon orange et la marque Diamond Rock

49.10.2 N 2.08.6 W

Fermeture de ligne 20 heures 00

□ Parcours 3 : environ 45 millesLigne de départ : entre le bateau comité arborant le pavillon orange et **la bouée conique jaune**Bouée de dégagement éventuelle : **Bouée Conique Rouge****SW Minquiers à contourner à Bâbord****NW Minquiers à contourner à Tribord** 48.59.7 N 2.20.5W**Passage Rock à contourner à Tribord** 49.09.6 N 2.12.2 W**Les Fours à contourner à Tribord** 49.09.7 N 2.10.1 W

Zone d'arrivée Baie de Saint-Aubin

Ligne d'arrivée entre le bateau comité arborant le pavillon orange et la marque **Diamond Rock**

49.10.2 N 2.08.6 W

Fermeture de ligne 20 heures 00

Samedi 27 mai 2017

SAINT-HELIER ----- DAHOUET

PM 08H45 - 11,92m (coef 108) BM 15h25 – 0,78m PM 21H06 (coef 107) 12,02m (Dahouet (heure française))

Briefing obligatoire à 8h00 et émargement à proximité du bateau comité

Signal d'avertissement : 9h00

Zone de départ : Baie de St-Aubin à proximité de Diamond Rock

□ Parcours 4 : environ 42 milles

Ligne de départ : entre le bateau comité arborant le pavillon orange et *la bouée conique jaune*

Bouée de dégagement éventuelle : **Bouée Conique Rouge**

Les Fours à contourner à Bâbord

Passage Rock à contourner à Bâbord

NW Minquiers à laisser à Bâbord

Les Landas à laisser à Bâbord

Le Bignon à laisser à Bâbord

Bouée conique rouge à environ 300 M au Nord de Le Dahouet à contourner à Bâbord *

* Attention à marée basse le rocher à environ à 0,1 mille dans le Sud de la cardinale Nord Le Dahouet découvre à 0,3 mètre

Zone d'arrivée devant la plage du Val-André.

Ligne d'arrivée entre le bateau comité arborant le pavillon orange et *une bouée conique jaune*

Fermeture de ligne à 19h00

□ Parcours 5 : environ 40 milles

Ligne de départ : entre le bateau comité arborant le pavillon orange et *la bouée conique jaune*

Bouée de dégagement éventuelle : **Bouée Conique Rouge**

Les Ruaudières à contourner à Tribord

Les Hinguettes à contourner à Tribord

NW Minquiers à laisser à Bâbord

Les Landas à laisser à Bâbord

Le Bignon à laisser à Bâbord

Bouée conique rouge à environ 300 M au Nord de Le Dahouet à contourner à Bâbord *

* Attention à marée basse le rocher à environ à 0,1 mille dans le Sud de la cardinale Nord Le Dahouet découvre à 0,3 mètre

Zone d'arrivée devant la plage du Val-André.

Ligne d'arrivée entre le bateau comité arborant le pavillon orange et *une bouée conique jaune*

Fermeture de ligne à 19h00



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques à contourner.